

Naufrage de la flûte du Roi *Le Fort* à la côte de Quérimbe

Le 15 octobre 1771

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/27, f°145

====

L'île Quérimbe (Quirimbas /Quérimbo) et l'île Ibo (Oybo) appartiennent à l'archipel des îles Quérimbes. Cet archipel est proche de la côte de Mozambique, à la latitude de la grande île des Comores.

Le navire particulier *le St André*, armé par M. de Verdière, s'était perdu sur l'île Quérimbe sur la côte de Mozambique où il allait traiter. Pour récupérer l'équipage et faire en même temps une traite d'esclaves, une expédition a été montée avec la flûte du Roi *Le Fort*¹. C'est de cette expédition dont il est question dans le manuscrit transcrit ici.

La flûte *Le Fort* appareille de l'Isle de France le 7 septembre 1771, se rend à Bourbon pour se ravitailler, puis va à la côte de Madagascar : Foulepointe, Fénérief, toujours pour se ravitailler ; puis, passant au nord par le cap d'Ambre, *le Fort* arrive à la vue des Comores avant de s'échouer le 15 octobre sur un récif de l'archipel des îles Quérimbes.

=====

Procès-verbal de la perte de la flûte du Roi *Le Fort*, naufragée à la côte de Quérimbe.

Nous soussignés capitaine et officiers majors, officier faisant fonctions d'écrivain, et officiers marinières de la flûte du Roi *Le Fort*, expédiée de l'Isle de France pour faire le voyage de Quérimbe, armé de cinquante deux hommes d'équipage, huit canons de quatre livres de balle, vivres et munitions de guerre et de bouche, nécessaires pour une campagne de huit mois, et pour environ cinq cents passagers blancs et noirs, provenant du navire particulier français *le St André*, naufragé l'année précédente, sur ladite côte de Quérimbe que nous étions destinés à rapporter en retour à l'Isle de France, d'ordre de Monsieur Desroches, Gouverneur Lieutenant général pour le Roi des Isles de France et de Bourbon, et de Monsieur Poivre, Intendant desdites îles, certifions ce qui suit.

Savoir qu'en vertu des ordres que nous avons reçus de partir pour Quérimbe y secourir et rapporter l'équipage, passagers et effets sauvés du naufrage du vaisseau *le St André*, nous avons mis à la voile au Port Louis, Isle de France, le sept septembre à onze heures du soir, pour nous rendre à la rade de St Paul, île de Bourbon, où nous avons mouillé le dixième dudit, y ayant trouvé le vaisseau *le Duc de Praslin*, capitaine de Clouard, en expédition pour l'Europe. Nous lui avons remis un paquet de lettres, dont nous étions chargés pour lui par M. le Ch. Desroches ; et ayant embarqué dans ladite rade les effets qui nous ont été fournis d'ordre de M. de Verdière, maréchal des camps, faisant pour compte du vaisseau *le St André*, et des provisions de table pour compte de notre capitaine ; en avons appareillé le 16 septembre à 8 heures du soir, pour nous rendre à Foulepointe, île de Madagascar, pour y embarquer d'ordre de M. Poivre, 90 milliers de riz pour nourriture des nègres passagers en retour. Nous avons mouillé à Foulepointe le 21 dudit, à 6 heures du soir. M. Laval n'ayant point de riz à Foulepointe, nous en avons appareillé le 23 au matin pour nous rendre à Fénérief où ils nous ont été fournis de son ordre, et embarqués les 24 et 25 courants. Ensuite le 26 à 7 heures du matin nous avons fait voile de Fénérief, et sommes relâchés en la rade de Ste Marie, le 27, par les courants et vents contraires ; dans laquelle rade nous sommes restés jusqu'au premier octobre, pendant lequel temps notre capitaine a traité des effets [contre]² quelques bestiaux et volailles ; en ayant appareillé le

¹ Base docu => 3 septembre 1771 - Desroches au ministre. *Le St André* armé par Verdière pour la traite au Mozambique
Base docu => 13 octobre 1772 - Maillart-Dumesle au ministre. Arrangement entre Poivre et Verdières sur le prêt du navire *Le Fort*

² Comme souvent, la reliure masque le bord droit des pages verso, rendant des mots illisibles.

premier octobre et en connaissance du cap de l'Est, le 8 dudit, au Nord quart Nord-Ouest, cinq degrés Ouest, continué notre route et le jeudi 10, à 6 heures du soir, vu la terre au Sud du cap d'Ambre, environ douze lieues de distance, qui nous restait à l'Ouest, d'où nous avons pris notre dernier point de départ, par douze degrés cinquante trois minutes de longitude orientale du méridien de Paris ; et lundi suivant 14 octobre, à midi, nous avons observé onze degrés de latitude, et par notre point porté sur la carte de M. d'Après de 42° 42' de longitude, la pointe du Nord de l'île de Comore nous restait à l'Ouest quart Sud-Ouest du monde, distance d'environ 35 lieues ; et ayant toujours eu beau temps, joli frais, fort égal, et belle mer depuis jeudi soir, notre dernière vue de terre. Nous avons gouverné à l'Ouest quart N.O. du compas, ayant observé le même jour dix-sept degrés de variation Nord-Ouest, afin le lendemain de prendre connaissance de l'île de Comore, et assurer notre point, ne pouvant soupçonner cependant qu'il y eut de grande différence en quatre jours directs du plus beau temps possible. Du lundi midi jusqu'à minuit, nous avons fait environ dix lieues à la susdite route, et continué sous les 4 voiles majeures jusqu'à une heure et demie après minuit, qu'on a eu connaissance d'un récif ou brisant, devant nous. On a fait mettre promptement la barre à bâbord pour prendre la bordée du Nord, au plus près du vent, pour tâcher de le doubler, avertir le capitaine et tout le monde pour manœuvrer plus promptement. Mais au même instant le navire a touché et frappé rudement. Voyant qu'il était arrêté tout à fait, on a ordonné de brasser les voiles sur le mât pour tâcher de le faire culer, mais sans succès. Aussitôt on a mis le canot à la mer, et porté le plus fort ancre à jet à longueur de grelin sur l'arrière, et sur lequel on a viré de force avec marguerite double établie dessus, pour tâche de le rehaler à flot. On a mis la chaloupe à la mer pour allonger un câble et un ancre toujours dans l'Est, afin de doubler les forces, pour tâcher de halier le navire au large, et pendant ce temps le capitaine a ordonné de crever les pièces à l'eau et pomper, de jeter à l'eau ce qui se trouverait de plus pesant, et plus à portée, le plus promptement pour légir. Mais quoique ces manœuvres aient été exécutées avec ordre, précision et célérité, elle ont été infructueuses, puisqu'à quatre heures du matin le navire a crevé par-dessous, et rompu du milieu, la mer étant très mauvaise le long du bord. Craignant de perdre les bateaux par les lames, ou par la chute des mâts qui donnaient les plus fortes secousses et contrecoups, on a demandé à chercher le salut et la vie de l'équipage, en se sauvant dans les bateaux. Alors on a fait travailler à embarquer la plus grande quantité de pain et d'eau possible, environ 16 pots de vin et autant d'eau de vie, des voiles, des compas, une carte, douze fusils, sabres et haches d'arme, quelques cartouches ; enfin ces choses purement nécessaires pour la navigation des bateaux, la subsistance de l'équipage et leur défense : ignorant sur quel danger nous étions perdus, et à laquelle côte nous pourrions ou serions forcés d'aborder,[et] si nous y trouverions des gens sociables ou sauvages. Pendant ces préparatifs le jour s'est fait ; et à 6 heures du matin nous avons vu la terre toute à vue, à environ neuf lieues de distance, et que le récif sur lequel nous étions perdus s'étendait du Nord au Sud, brisant à toute vue. On a encore regardé l'état du navire, et le trouvant tout à fait perdu, la cale pleine d'eau de mer, hors de cas d'aucun secours, ne connaissant point la terre, ni le récif où nous étions, et le danger pour la perte des bateaux devenant de plus en plus pressant, sur la réquisition totale, et de la vue de tout le monde, le capitaine a ordonné de s'embarquer dans les trois bateaux, y divisant l'équipage et les officiers également, ainsi que le pain, l'eau et les armes, et ordonnant à chacun de ne prendre que le pur nécessaire sur soi pour se vêtir. Nous nous sommes tous embarqués, et compté l'équipage qui s'est trouvé complet. Nous avons poussé au large à 6 heures et demie avec précipitation. Le capitaine s'étant embarqué le dernier avec les officiers et le maître d'équipage dans la chaloupe, a ordonné, croyant être sur Comore, d'essayer, à force de rames, à doubler le récif par le Nord, afin de là de faire route sur la côte de Quérimbe ; mais n'y pouvant réussir, nous avons vu une petite ouverture dans le récif où la mer brisait moins, les bateaux emplissant à la lame en dehors, et étant de plus en plus exposés à perdre la vie, nous avons risqué d'entrer en dedans par ce passage, faisant avancer les deux canots en avant, nous avons réussi à y entrer, alors gouverné droit sur la terre. A environ deux heures et demie après midi, étant en côte à demie lieue de terre, nous avons touché, ce qui nous a obligé de courir au Sud après avoir remis à flot, et côtoyant la côte en sondant, le grand canot en avant de la chaloupe, et le petit canot plus à terre, côtoyant ainsi, à environ demie lieue, sans pouvoir approcher davantage jusqu'à sept heures du soir, qu'ayant fait depuis avoir quitté le bord environ huit lieues à Ouest-N.O., et six lieues au Sud, nous avons mouillé à la nuit par 6 pieds d'eau, à demie lieue de terre, sans pouvoir y aborder dans la nuit.

Le mercredi seizième, à la pointe du jour, levé nos grappins, et continué de courir au Sud, environ deux lieues. Alors, trouvant quatre à cinq pieds d'eau jusqu'à terre, nous y avons débarqué à

une grande pointe de sable, à 8 heures du matin. Nous y avons trouvé ni eau ni habitants, et n'y avons resté que le temps de sécher nos hardes, regrayer et ranimer nos bateaux, manger un morceau, et sommes partis à 10 heures, continuant de courir au Sud, sur une grande île qui nous restait à cet air de vent, à environ six lieues de distance. Nous y sommes arrivés à 6 heures du soir, et y avons trouvé plusieurs maisons et cabanes de paille, mais sans eau ni habitant, quoiqu'on ait parcouru l'île pour chercher l'un et l'autre. A 7 heures du soir, nous avons vu une pirogue équipée de six Noirs qui nous sont venus trouver dans l'île, et qui nous ont dit que nous étions à la côte de Quérimbe, en l'île de Macoloi. Mais ne trouvant en cette endroit aucune sûreté ni assistance à rester, nous avons demandé à un des maures de s'embarquer avec nous pour nous conduire à l'île d'Oÿbe, lieu de la résidence du gouverneur de cette côte de Quérimbe, et avons continué notre route pour nous y rendre.

Etant partis de Macoloi le jeudi dix-sept au matin, nous avons gagné dans la journée, avec vent contraire, jusqu'à l'île d'Angori où nous avons encore été obligé de mouiller, sans pouvoir mettre à terre, le maure nous ayant dit qu'il n'y avait encore ni eau, ni habitants. Nous en sommes partis avec calme le vendredi 18 au matin, et sommes enfin arrivés le samedi 19 au matin dans l'île d'Oibe, où nous avons débarqué, et où nous rapportons le présent procès-verbal quintuple, pour servir où le besoin sera, n'ayant eu ni papier ni encre pour le rapporter plus tôt, ayant été obligés d'abandonner notre navire avec la plus grande précipitation, et y ayant laissé presque toutes nos hardes, nos effets, vivres, ustensiles, effets de traite et espèces pour compte des particuliers, ainsi que presque toutes les hardes de l'équipage et des officiers, même de l'argent monnaie à plusieurs d'eux, n'ayant à l'inventaire des effets embarqués dans les bateaux trouvé ce qui suit.

Savoir, les mâts, voiles, grappins, aussières et avirons des trois bateaux, une petite aussière en chaque pour rechange, en partie consommées à les regrayer dans la traversée du bord ici. Deux pièces à l'eau de deux barriques chaque, avec huit barils de galère, deux barils de galère de vin, et deux d'eau de vie, consommés dans la traversée, dix-huit sacs de pain, dont huit consommés. Deux barils de beurre au capitaine dont un consommé idem, et trois pains de fromage. Trois fanaux, six livres de bougie, et trois compas, quelques poulies, un peu de suif, d'étoupe, de goudron, de clous, de cuir, de plomb plat, du fil à voile, lignes, aiguilles à coudre embarqués par les divers maîtres, ainsi qu'une pièce et demie de toile, avec deux prélat³ pour raccommoder les bateaux, voiles, gréments, et même les falques⁴. Au cas d'affaires, treize fusils dont deux au capitaine, quatre haches d'arme et quatre sabres, avec les épées et pistolets des officiers, une petite boîte de remèdes, deux cartes, trois octants, et un petit sac de hardes à plusieurs de l'équipage et des officiers, un au capitaine dans lequel s'est trouvé trois pièces de chittes et une pièce de mouchoirs pour compte de M. de Verdière. Le capitaine et les officiers n'ayant permis de sauver, ni pu sauver davantage, les bateaux étant chargés suffisamment, et même trop pour la quantité de monde, la précipitation du départ, la nécessité de s'attacher dans un malheur pareil aux choses purement nécessaires à la vie, ne permettant pas de choisir les effets à sauver.

Et avons signé le présent quintuple, pour servir où besoin sera, en témoignage de vérité, l'approuvant en tout son contenu. Fait à Oÿbe, côte de Quérimbe, le samedi dix-neuf octobre mil sept cent soixante onze, ainsi signé à l'original ; J. Michel, capitaine ; Le Breton de La Plussinais, second ; Piednoir, second lieutenant ; Tatin, troisième et écrivain ; L. Humphry officier ; et de Lane, officier.

Nous soussignés officiers marinières et matelots de l'équipage de la flûte *Le Fort*, certifions, approuvons et attestons véritable le procès-verbal ci-dessus, dans tout son contenu, après en avoir fait lecture exacte, et l'avons soussigné de notre propre volonté, en témoignage de pure vérité de ce qui s'est passé à notre naufrage, à bord du navire, sauvetage et arrivée à terre. Ce dit jour et an que dessus. Fait en l'île d'Oÿbe. Ainsi signés à l'original Servan Blanchard, Jean Pigeon, Jean Menier, Jean Craaux, Gaspard Puiney, Augustin Dupont, Louis Briont, Jean Guillard, Michel Poduin, Etienne Megrel, pilote, Pierre de Nussy, et Beauchêne Sebire.

= = =

³ Prélat, Prélat : Grosse toile peinte ou goudronnée pour être imperméable. Sert à couvrir les bastingages, les marchandises, les embarcations chargées de provisions et autres lieux ou objets que l'on veut garantir de la pluie ou de la lame. (Dict. marine à voile et à vapeur. Bonnefoux)

⁴ Fargues ou falques : planches minces clouées pour empêcher l'eau d'entrer à bord des petits bâtiments.. (Dict. marine à voiles et à vapeur. Bonnefoux)

*

Nous soussignés capitaine et officiers, maîtres et charpentiers du navire *Le Fort* naufragé à la côte de Quérimbe, certifions à qui il appartiendra, qu'ayant été obligés, le 15 de ce mois, jour de notre naufrage, d'abandonner notre navire perdu, pour mettre notre vie en sûreté, nous y sommes revenus ce jour vingt-quatrième octobre pour travailler au sauvetage, mais qu'à notre arrivée à bord, nous avons trouvé toutes les portes, lambris, armoires et fermetures des chambre enfoncés, toutes les malles et coffres de l'état-major, du capitaine, et de l'équipage, brisés et les effets enlevés, notamment la chambre du capitaine dont toutes les ouvertures avaient été enfoncées, un bureau où il avait laissé sept cents piastres et dix pièces de six livres, avec tous ses papiers et partie de ses hardes et effets, tout brisés, entièrement vides et tous les effets enlevés, ainsi que son lit et tout ce qui était dans la dite chambre ; tous les offices où étaient le linge, vaisselle, ustensiles de table et de cuisine, ainsi que la batterie de cuisine, en entrepont toutes les armoires et cambuses où étaient les rechanges, ustensiles et outils des divers maîtres, brisés, les effets enlevés, ainsi que les coffres de chirurgie tous brisés, et les pots enlevés, partie cassés. Six caisses de fusils ouvertes et vidées, les fusils au nombre de deux cents, enlevés. Toutes les écoutes enfoncées ; partie des barres de fer de la cale, volée. Enfin jusqu'aux crocs des palans et caliornes, et pitons de drisse, et guinderesses arrachées et coupées, et qu'il est impossible de détailler le désordre qui a été fait à bord pendant notre absence, et les effets qui en ont été volés vraisemblablement par les maures, cafres et naturels du pays, et que n'ayant trouvé autre chose, nous avons seulement sauvé quelques vivres et boissons dans la cambuse du capitaine, les autres vivres étant submergés, et nos bateaux étant chargés, avons été de nouveau obligés d'abandonner le bord, après y avoir rapporté le présent pour servir où besoin sera. A bord de la flûte *Le Fort*, le vingt quatrième octobre, sur les récifs de la côte de Quérimbe, fait triple, l'année mil sept cent soixante onze. Ainsi signés à l'original : J. Michel, Le Breton de la Plussinain, de Larre, Humphry, Servan Blanchard, Jean Menier, et Jean Craaux.

= = =

*

Inventaire des effets sauvés du naufrage de la flûte du Roi *Le Fort*, capitaine Michel, naufragé à la côte de Quérimbe le 15 octobre 1771, depuis le dit jour jusqu'au 5 décembre suivant.

Du 15 octobre 1771 - Savoir

Pour le compte du Roi, dans le moment du naufrage en abandonnant le bord.

- La chaloupe et les deux canots avec leurs mâts, voiles, gréements, avirons, grappins et aussières.
- Une petite aussière en chaque bateau, consommée à les regrayer.
- Deux pièces à l'eau de deux barriques chaque.
- Huit barils de galère.
- Quatre barils de galère remplis de vin et d'eau de vie, consommés en venant du bord à terre.
- Dix-huit sacs de pain, consommés pour nourriture de l'équipage.
- Trois fanaux.
- Trois compas.
- Six livres de bougie.
- Une pièce et demie de toile à voile, et deux prélat.
- Onze fusils, quatre haches d'arme, et quatre sabres.
- Trois cents cartouches à fusils.
- Une petite caisse de remèdes.
- Un peu de suif, d'étoupe, goudron, de clous, de cuir, de plomb, fil à voile, aiguilles et lignes, consommés à l'entretien des bateaux.

Pour le compte de l'équipage au capitaine.

- Deux fusils, deux pistolets et une épée.

- Une petite malle de hardes dans laquelle s'est trouvé trois pièces de chitte et une pièce de mouchoirs, appartenant à M. de Verdière et remises à Oybe à M. de La Haye.⁵
- Deux barils de beurre et trois pains de fromage consommés pour nourriture, n'ayant pu sauver autre chose, pas même ses papiers.

Ainsi signés à l'original J. Michel, Le Breton de la Plussinai, Humphry, Tatin, et La Haye.

= = =

*

Suite de l'Inventaire des divers effets sauvés de la flûte du Roi *Le Fort*.

Du 24 octobre 1771 - Savoir

Pour le compte du Roi.

- Les deux cloches.
- Vivres sauvés dans la cambuse du capitaine.
- Une légère vin rouge du Cap.
- Une dito vin blanc.
- Deux barriques vin rouge de Bordeaux.
- Cinq quarteaux farine avariée, et quatre quarteaux bœuf salé, le tout mis en consommation pour la subsistance de l'équipage.

Du 9 novembre, par le Sr Tatin, officier et écrivain du bord.

- Une barrique d'eau de vie, des vivres du Roi, mis en consommation pour l'équipage.

Du 10 novembre, par la chaloupe de *l'Athalante*.

- Un câble de cent brasses et de 13 pouces de grosseur tout neuf.
- Une pièce d'aussière de cent huit brasses, cinq pouces un quart de grosseur, au quart usée. Le câble et les deux aussières remis à M. Rio, à son bord pour en tenir compte au Roi, à son arrivée à l'Isle de France.
- Plus deux pièces de quarant'huniers [quarantainier⁶], mis à terre à Oybe.
- Six cent dix aunes de toile en deux coupons avariée.

Par la chaloupe du Sr Amirante, portugais travaillant au sauvetage
par marché fait d'avoir le tiers à son compte des effets sauvés.

Pour les deux tiers remis ci-après.

Du 12 novembre.

- Douze planches de l'Isle de France propres à l'échafaudage.
- Environ six cents livres de filin, demi-usé.
- Deux tiers de barrique, vin blanc du Cap, des vivres du Roi.

Du 2 décembre. Par le même accompagné du Sr Tatin, officier et écrivain, et de quatre hommes de l'équipage.

- Huit barils de bœuf salé, des vivres du Roi.
- Un baril de graisse, des vivres du Roi.

⁵ M. de La Haye est chirurgien du *St Charles* dont le capitaine est M. Fautrel. (A.N. col E, dossier Verdières, vues 305-306)

⁶ Quarantainier : cordage ordinairement goudronné qui sert pour enfléchures, raban de faix, drisses de pavillon, etc. (Dict. marine à voiles et à vapeur. Bonnefoux)

- Deux tiers d'une pièce d'eau de vie.
- Une barrique et un tiers de vin blanc.
- Huit planches communes de l'Isle de France.
- Une grande chaudière à nègres, crevée à bord en la sauvant.
- Deux tiers de baril de brais gras.
- Un tiers de baril de goudron.

Ainsi signés à l'original. J. Michel, Le Breton de la Plussinais, Tatin, Humphry, de La Haye.

= = =
*

Suite de l'Inventaire des effets sauvés du naufrage de la flûte du Roi *Le Fort*, contenant ceux que le gouverneur de Quérimbe nous a fait restituer, faisant partie de ceux pillés à bord par les naturels du pays depuis le naufrage.

Savoir

[Du 5 décembre]

Pour le compte du Roi.

- Trente un fers à nègres.
- Sept paires de menottes pour idem.
- Trois pièces de toile à voile.
- Une pièce dito, hachée en coupons.
- Deux bras de mât.
- Quinze gargousses de poudre.
- Un plat bassin d'étain à l'usage des malades.
- Trois urinoirs pour idem.

Pour compte de M. de Verdière et remis à M. de La Haye, suivant ses ordres.

- Cent quarante-neuf fusils.
- Cinquante-quatre baïonnettes.
- Cent une barres de fer.
- Onze pièces toile bleue.

Pour divers de l'équipage.

- Deux sacs de hardes dans le plus mauvais état.

Nous soussignés capitaine, officiers majors, officier faisant fonction d'écrivain et officiers marinières, certifions que de tous les effets du navire *Le Fort*, ou particuliers ou de l'équipage, il n'a été sauvé jusqu'à ce jour, ou restitué des pillages faits à bord par les cafres et naturels du pays, que ceux contenus au présent inventaire, et qui ont été remis au capitaine et à M. de La Haye pour en disposer au bénéfice de qui il appartiendra, ou pour pourvoir à la subsistance et logement de l'état-major et l'équipage, à l'exception des hardes qui ont été remises à leurs propriétaires. En foi de quoi nous avons signé le présent, fait triple à Oybe, le cinquième décembre mil sept cent soixante onze ainsi signés à l'original ; J. Michel, Le Breton de La Plussinais, L. Humphry, Tatin, Delane, Piednoir, Lahaye, Servant Blanchard, Jean Menier, Jean Craaux, et Gaspar Puiney.

Pour copie conforme à l'original ...

* * *